



FICHE TECHNIQUE N° 6

Traçabilité des produits bois

1. DÉFINITIONS ET CONCEPTS DE LA TRAÇABILITÉ

a. Définitions

Traçabilité : « L'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité, au moyen d'une identification enregistrée. »

« Une **chaîne de traçabilité est** tout chemin emprunté par du matériel brut de la forêt au consommateur en passant par toutes les étapes successives de conditionnement, transformation, fabrication et distribution. »

Chaîne de contrôle : « processus ininterrompu visant l'acceptation d'un produit qui garantit la fiabilité des échantillons, des données et des enregistrements.

b) Composante d'une traçabilité

La traçabilité s'articule autour de 5 composantes :

→ UN SUJET

C'est l'entité (objet, composant, lot, unité logistique, commande, opération, personne, flux, véhicule, ...).

Exemple : une grume, un colis de sciages, une fenêtre bois, ...

→ UNE COHÉRENCE

C'est l'historique (l'enchaînement des moments, c'est-à-dire le « avant » et le « après » d'une action).

Exemple : le tronçonnage (changement d'entité), la transformation (changement de produit), la séquence logique (abattage puis débardage),

→ UN MOMENT

C'est l'instant (date, jour, heure, ...).

Exemple : un document daté, l'heure de départ et d'arrivée d'un grumier, ...

→ UN LIEU

C'est la localisation du produit .

Exemple : assiette de coupe, parc à grume, rack de stockage, machine, chaîne de production, route,

→ UNE ACTION

c'est l'utilisation (mouvement, prélèvement, assemblage, traitement, destruction).

Exemple : : le roulage forêt, l'entrée scierie, l'évacuation des colis, ...

c. Caractéristiques principales de la traçabilité

La traçabilité est **intentionnelle** : les identifications enregistrées proviennent d'un dispositif organisé pour assurer la collecte et l'enregistrement systématique des identifications.

Exemple : identification d'un arbre sur pied (inventaire d'exploitation) selon une procédure établie.

La traçabilité a **plusieurs usages** : les différents usages (suivre un historique, localiser des entités, retrouver des opérations, ...) se combinent et déterminent l'organisation du dispositif d'identification.

Exemple : la grume n° X été abattue par quel abatteur ? Où se trouve la bille /1 puisque la bille /2 et /3 sont utilisées ?

d. Les objectifs de la traçabilité

Suivre (du verbe anglais « track ») : c'est localiser l'entité.

Le « Tracking » est lié aux objectifs opérationnels (suivre physiquement l'entité jusqu'à la fin de son parcours ou sa fin de vie) ; il permet de répondre aux questions « Où ? » et « Quand ? ».

Tracer (du verbe anglais « trace ») : c'est connaître les utilisations ou la composition de l'entité.

Le « Tracing » est lié à l'entité elle-même (son utilisation, ses caractéristiques, sa composition) ; il permet de répondre aux questions « Quoi ? », « Avec quoi ? », « Comment ? », « par qui ? », et « pourquoi ? »

Les 2 objectifs (suivre/tracer) doivent être étudiés en amont de la mise œuvre du système de traçabilité.



e. Finalité de la traçabilité

La sécurité : assurer la conformité du produit par rapport à des règles (réglementaires ou interne) ou des contraintes.

L'exécution : contrôler le déroulement d'opérations ou d'enchaînements et la bonne réalisation des séquences industrielles, logistiques ou administratives.

f. Traçabilité ascendante et descendante

Traçabilité ascendante : reconstituer à partir d'un point donné l'enchaînement des opérations (utilisation/localisation) vers ses antécédents.

Cette traçabilité vise l'origine : comprendre un résultat connu pour en découvrir les causes.

Exemple : pour quelle(s) raison(s) ce colis de sciages a un marquage non-conforme ?

Traçabilité descendante : connaître à partir d'un point donné les conséquences (utilisation/localisation).

Cette traçabilité vise la destination : trouver les conséquences d'un état connu.

Exemple : ce lot de grumes non-conformes a été utilisé dans quelle(s) commande(s) client(s) ?

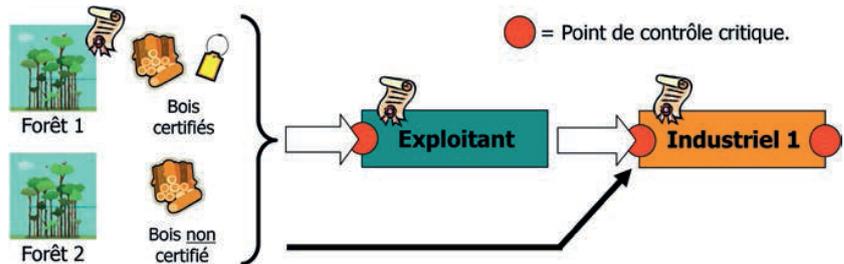
g. Conclusion

Les éléments de définition d'un système de traçabilité (caractéristiques, objectifs, finalités, utilisation de l'information, ascendante/ descendante) doivent être étudiés en amont du choix et de la mise œuvre du système de traçabilité ; celui-ci doit être adapté aux besoins de l'entreprise, et répondre aux exigences du SIVL.

2. PRINCIPES DE LA TRAÇABILITÉ

a. Définir ses points de contrôle critique

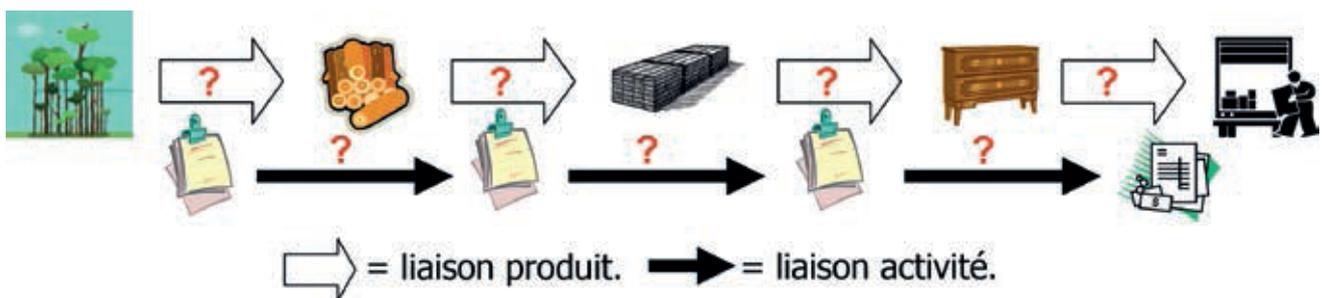
Point de contrôle critique : « Lieux ou situations dans la chaîne logistique dans lesquels la matière de source non-certifiée/non-contrôlée pourrait entrer ou dans lesquels la matière certifiée/contrôlée pourrait en sortir. »



Pour préparer sa Chaîne de contrôle, tous les points de contrôle critiques doivent être identifiés et maîtrisés. Sur le terrain, il s'agit fréquemment des déplacements de matière (transport), des lieux de stockage (entrée et sortie) et de la transformation des produits bois.

b. Identifier ses points de rupture de traçabilité

Rupture de traçabilité : « Il y a rupture de traçabilité lorsque la liaison entre deux identifications enregistrées est ou devient impossible. »



La conséquence immédiate d'une rupture de traçabilité est l'impossibilité de passer d'une étape à une autre dans l'historique de l'entité au sein du dispositif industriel, logistique et administratif. D'autres conséquences induites peuvent également apparaître par la suite : la perte d'intérêt des enregistrements, la faille du système mis en place, la traçabilité ascendante/descendante impossible, le risque élevé d'inutilisation du système de traçabilité.

Pour préparer sa Chaîne de contrôle, tous les points de rupture de traçabilité doivent être détectés et résolus assurant ainsi la maîtrise du système.

c. Maîtriser les responsabilités de la Chaîne de contrôle

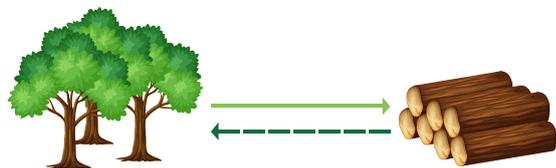
Pour préparer sa Chaîne de contrôle concernant les responsabilités, il est nécessaire de formaliser les éléments demandés (fonction des exigences du référentiel sélectionné), notamment les éléments suivants :

- La nomination d'un responsable en charge de la chaîne de contrôle (y compris ses responsabilités et pouvoir dans l'entreprise),
- L'assignation des responsabilités (activités couvrant l'achat des produits bois jusqu'à la vente des produits finis),
- Les relations contractuelles (fournisseurs, sous-traitants, autres),
- La responsabilité d'application des instructions internes (procédures),
- Les formations prévues et réalisées (y compris concernant les procédures).

Sur le terrain, ces éléments peuvent être notamment les notes de services internes, les organigrammes, les fiches de poste, les fiches formation, le plan de formation, les fiches de présence, l'affectation de procédures, les contrats de sous-traitance, etc.

d. Maîtriser ses flux matière bois

Pour le flux de matière première grume, maîtriser ce dernier revient à prouver l'origine de la matière utilisée, c'est-à-dire remonter jusqu'à la souche. Pour le flux de matière bois transformés, il s'agit de prouver l'origine de la matière des produits finis.



Flux de matière première grume



Flux de matière bois transformés

Pour préparer sa Chaîne de contrôle, il est nécessaire de mettre en place un système de traçabilité (flux matière et flux informations) à la fois adapté aux besoins de l'entreprise et aux exigences du référentiel sélectionné.

e. Maîtriser ses données de production

L'objectif visé ici est l'équilibre matière. Pour préparer sa Chaîne de contrôle, l'entreprise doit établir un document synthèse de production (appelé « registre ») par groupe/gamme de produits (et pour chaque certification gérée)

Sur le terrain, ce tableau synthèse est nécessaire pour les audits annuels de surveillance ; son utilisation à une fréquence plus élevée (mensuelle) permet de détecter plus rapidement les éventuelles anomalies et d'effectuer les corrections nécessaires.

f. Maîtriser la vente de ses produits

Il s'agit ici de maîtriser la dernière étape de la Chaîne de contrôle : la livraison des produits finis certifiés et l'usage de la marque de certification.

Pour préparer sa Chaîne de contrôle, l'entreprise doit s'assurer que tous les produits certifiés vendus en tant que tels sont effectivement certifiés (contrôles internes tout au long de la Chaîne de contrôle) et qu'ils portent le label de certification (optionnel selon le référentiel sélectionné et les besoins de l'entreprise) selon les exigences précises du référentiel en matière d'usage de la marque.

Sur le terrain, ces éléments peuvent être notamment la procédure d'expédition, les bordereaux de livraison, les factures, la procédure d'usage de la marque, etc.

Pour rappel, tout usage de la marque doit être au préalable validé par l'organisme de certification avant toute utilisation.

3. POINTS D'ATTENTION PRIORITAIRES

Si l'entreprise souhaite s'engager dans une démarche de certification de sa chaîne de contrôle, il est recommandé de suivre les principales étapes suivantes:

ETAPE 1	Nommer un responsable du système de traçabilité (chaîne de contrôle).
ETAPE 2	Réaliser un schéma de la chaîne de contrôle existant (flux physique des produits, flux des informations, documents et procédures utilisées).
ETAPE 3	Identifier sur le schéma du système de la chaîne de contrôle les points critiques et les points de rupture de traçabilité. Vérifier la résolution effective de ces deux points (procédure obligatoire pour chaque point critique et liaison obligatoire entre 2 identifications qui se suivent pour chaque point de rupture).
ETAPE 4	Passer en revue les différents points de maîtrise indispensables des exigences de certification de la chaîne de contrôle : la définition des produits, les responsabilités, les documents, les approvisionnements bois, les flux matière, les données de production, la vente des produits finis et l'usage de la marque.

Remarque : l'ensemble des actions non réalisées identifiées dans ces étapes permet de créer un plan d'action ; les coûts, les investissements et les délais peuvent être évalués pour chaque action de ce plan d'action et ainsi obtenir une estimation globale.

4. CONCLUSION

Le système de traçabilité doit être adapté aux besoins de l'entreprise. La certification de la Chaîne de contrôle vise la maîtrise de son système de traçabilité sur des éléments essentiels qui le compose, non seulement technique mais aussi en termes de management, procédures et pilotage. Fil d'Ariane de la responsabilité, elle permet d'assurer l'origine des produits bois de la forêt au consommateur.



Alain Bertin TIOTSOP
Représentant ATIBT Congo

 alain.tiotsop@atibt.org
 **+242 06 482 93 91**
 <http://www.atibt.org>



Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne

© Crédit photo: imageo